

LA RIVE

35
Février 2023

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.
Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr>

Edito: **Dans le creux de la vague...**

Les mois de Janvier et de Février, c'est un peu le creux de la vague, pour nous, les vieux... C'est la fin de l'hiver, pénurie de rayons ultra-violet pendant toute la saison, c'est la loose, comme disent les jeunes... On chope n'importe quelle bactérie dont on a un mal fou à se débarrasser... On tousse, on mouche, on fatigue, tout ça dans une ambiance grise et brumeuse... le froid, la grisaille, des journées raccourcies nous minent le moral, nous dépriment et dépriment le peu de santé qui nous tient encore debout...

Et encore, quand on est vieux en couple on arrive à se stimuler mutuellement, se remonter le moral, se « redynamiser...

Mais quand on est tout seul ?...

«Au secours! A l'aide! Venez m'aider!» Voilà ce que j'ai entendu, un jour, dans une rue du village, en distribuant le numéro 4 de notre feuille de chroniques villageoises... Certes ce n'était pas bien grave, et la minute d'affolement passée, renseignements pris, la personne en détresse est bien soignée et bien entourée... Chaque matin, des infirmières viennent s'occuper d'elle, et ses enfants viennent régulièrement la voir... Alors pourquoi ces cris de détresse?!...

Cet appel au secours, c'était peut-être l'angoisse de la solitude d'une longue journée passée seul à compter les secondes, les minutes, les heures...

Comme chante Jacques Brel:

«... Les vieux ne bougent plus, leurs gestes ont trop de rides, leur monde est trop petit...

Du lit à la fenêtre, puis du lit au fauteuil et puis du lit au lit...

oublier toute une heure la pendule d'argent,

*Qui ronronne au salon, qui dit oui qui dit non,
et puis qui les attend...»*

Comment rompre la solitude de beaucoup de nos aînés, qui malgré toute l'attention et le dévouement de leurs proches, seraient bien heureux, je crois, de recevoir une petite visite de temps en temps? Il me semble que ce serait le rôle du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) d'organiser un service de visites à domicile, en mobilisant les bénévoles du village qui accepteraient de s'investir dans cette mission... Il faut absolument créer les conditions d'une solidarité inter-générationnelle, faute de quoi, il ne fera pas bon vieillir à Ugnay le Gay d'ici quelques années...



Heureusement, v'là le printemps!

Le CCAS, un bureau de bienfaisance?...

Le CCAS trouve son origine dans les bureaux de bienfaisance, créés par la loi du 7 frimaire an V, et les bureaux d'assistance rendus obligatoires dans chaque commune par la loi du 15 juillet 1883. Les Bureaux d'Aide Sociale (BAS), créés par le décret du 29 novembre 1953, ont regroupé les bureaux de bienfaisance et les bureaux d'assistance. En 1978, le Bureau d'Aide Sociale prend le nom de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), nom qui sera consacré par la loi du 6 janvier 1986. Aujourd'hui le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune...

Voilà résumé l'historique de la création des CCAS... Étant l'héritier du bureau de bienfaisance d'antan, et faute de volonté politique pour actualiser son fonctionnement, celui d'UGNY LE GAY s'est contenté depuis un siècle de distribuer des colis ou rassembler les personnes âgées lors d'un moment festif au début de la nouvelle année... Jusqu'en 2001, c'était un goûter, puis à partir de 2002, nous avons instauré le «repas des seniors» au cours des années suivantes jusqu'à aujourd'hui...

A Ugny le Gay, tous les ans, les personnes âgées, depuis des temps immémoriaux, reçoivent des cadeaux... Oui je sais, ce vocable est un peu polémique... Il faut dire plutôt des colis... En 1995, il y avait deux colis: celui du 14 Juillet qui se composait de denrées alimentaires, et à Noël, on distribuait des sacs de charbon... Car comme tous les nécessiteux, les vieux ne mangeaient pas à leur faim et n'avaient pas de quoi se chauffer l'hiver... Non, je rigole, mais le schéma hérité du début du siècle disait un peu ça...

Mais voilà, les gens se chauffaient de plus en plus au fioul, voire à l'électricité, et nos personnes âgées avaient des retraites suffisantes pour ne pas avoir faim...

On a donc, non sans mal d'ailleurs, tant était tenace le poids des traditions, abandonné le sac de charbon, et le colis de Noël s'est largement amélioré...

Pour preuve l'un des derniers colis de Noël que nous avons reçu nous invitait à un beau réveillon:



Mais le poids des traditions ne s'arrête pas là... Car l'aide sociale est conditionnée en France par des plafonds de ressource, exception faite des allocations familiales... Hors les colis du CCAS sont distribués à tout le monde, que l'on soit un retraité aisé ou de revenu modeste... J'ai essayé bien des fois de changer cet état de fait, mais on m'a fait comprendre que si «on faisait ça, on ne voterait plus pour nous!...»

Le fonctionnement du CCAS a donc souvent été conditionné par des considérations électorales qui a mis un frein à son évolution, et en conséquence, à son efficacité dans la prise en charge des gens qui en avaient le plus besoin...

Car les missions du CCAS ne devraient pas s'arrêter à la distribution de colis-cadeaux (qui pourraient être assimilés d'ailleurs à des cadeaux électoraux). Ces missions, nous les avons clairement définies dans une réunion du 2 Novembre 1995:

«...Le Président tient également à préciser le rôle du CCAS au sein de la collectivité locale. Il confirme la responsabilité de celui-ci dans l'instruction des dossiers d'aide sociale

transmises aux instances départementales ou nationales. Il souligne la place importante que le CCAS tient dans le soutien aux personnes âgées, malades ou économiquement faibles. Le CCAS a besoin de prendre toute sa place dans les actions de solidarité dévolues à la "société civile". Celle-ci s'appuie d'abord sur l'investissement humain, et n'a pas forcément besoin, de ce fait, de vastes moyens financiers...»

Quel avenir pour les CCAS des petites communes rurales, aux moyens financiers et humains très limités... D'autant plus que la loi interdit l'aide bénévole aux personnes âgées lorsque cette aide est soumise à des protocoles codifiés qui ne peuvent être assurés que par des professionnels agréés. On ne peut pas, par exemple, accompagner des personnes âgées faire leur course quand on est un élu ou un bénévole du CCAS...

«...En effet, l'article D.312-6-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles indique que les activités suivantes sont soumises à autorisation quand elles sont réalisées dans les conditions prévues par le code du travail (cf. 3° de l'article L.7232-6 du code du travail précité) :

La prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives...»

Notre CCAS rural a donc des moyens limités et des capacités financières beaucoup trop modestes pour pouvoir assumer toutes ces missions. C'est pourquoi il fait partie depuis 1983 du SAAD SIAD du Canton de Saint-Simon, syndicat intercommunal d'aide aux personnes âgées... Certains villageois préfèrent s'adresser à l'ADAR, une association basée à Chauny, beaucoup plus accessible.

Le salut viendra peut-être de la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) qui pourrait bénéficier de la puissance financière de l'agglomération. Encore faudrait-il que l'exécutif de notre intercommunalité prenne le problème à bras le corps, ce qui ne coule pas de source...

Les plateaux ralentisseurs... Les ânes font le gros dos!...



Nous avons des plateaux ralentisseurs tout neufs... Vous connaissez mon point de vue sur les aménagements de voirie destinés à faire ralentir le délinquant automobile... Ça nous coûte un «pognon de dingue» et ça ne sert qu'à emmerder 85 % de la population, pour 15 % de connards qui enfrennent les règles tout à fait consciemment... Et qui ne changeront pas de comportement parce nous avons mis des ralentisseurs... Au contraire! Ils se sont achetés des gros SUV, bien amortis, qui se foutent bien pas mal des dos d'âne!



Le recensement de nos basses-cours... Madame la Maire fait-elle du zèle?...

Nous avons reçu un courrier municipal, il y a quelques jours, qui nous informait de la publication d'un arrêté Préfectoral instituant une zone de contrôle temporaire en raison de la propagation du virus de la grippe aviaire...

Madame la Maire a mis l'accent sur les considérants cités par le Préfet, qui justifient la création de cette zone, mais laisse le soin aux villageois de venir lire la totalité de l'arrêté dans le tableau d'affichage de la Mairie... Enfin, elle nous dit «... *qu'il nous est demandé de remplir un formulaire pour déclarer nos volailles* (et le ramener en Mairie)...»

Mais qui le demande?...

Ayant lu attentivement l'arrêté Préfectoral, je ne vois dans celui-ci aucune injonction de déclarer sa basse-cour. Seul l'article 2 parle de «*recensement de tous les lieux de détention de volailles ou d'autres oiseaux captifs à finalité commerciale ou non commerciale...*»

Certes d'autres communes ont sollicité leurs habitants pour qu'ils déclarent leurs bêtes à plumes, comme la ville de Château-Thierry. Mais rien dans les propos du Préfet n'indique qu'une telle contrainte serait obligatoire!

D'autres consignes sont données dans cet arrêté et qui sont autrement plus importantes que le recensement des gallinacés sur notre territoire!

Poser un filet au dessus de son poulailler, confiner ses bêtes, leur donner à manger dans un endroit clos que les oiseaux sauvages ne pourront pas atteindre, désinfecter les vêtements qui servent lors de l'entretien des poulaillers, leur nettoyage systématique, autant de gestes pour éviter la propagation du virus...

Alors pourquoi tant de précautions pour, en définitive, sauver quelques poules de son cheptel, que l'on pourrait remplacer à peu de frais?...

Parce que le risque de contamination à l'homme est de plus en plus menaçant!!!

En effet, le virus H5N1 se limitait jusqu'à maintenant aux oiseaux, avec de rares cas d'infections chez les autres animaux et même exceptionnellement chez les humains...

Hors celui-ci réussit à franchir les barrières de l'espèce de plus en plus souvent. Un élevage de visons a été infecté en Espagne...

En Russie ce sont des phoques qui ont été testés positifs, après que 2 500 d'entre eux aient été trouvés morts près de la mer Caspienne. En France, dans les deux-Sèvres c'est un chat qui est mort de la grippe aviaire...

Alors de ce fait, les autorités nationales commencent un peu à paniquer, et se demandent si ce satané virus ne ferait pas comme celui du Covid19, muter de telle manière qu'il s'installe et se propage à l'espèce humaine...

Et là, ça serait une pandémie apocalyptique 100 fois plus mortelle que la grippe Espagnole!

D'où de telles mesures draconiennes...



Le Préfet de l'Aisne a bien notifié dans son arrêté qu'il fallait confiner ses volailles, et surtout, ne pas les laisser cohabiter avec des mammifères, ce qui risque de faire muter le virus H5N1 vers l'espèce humaine...

A Ugny, on voit:

_ que pratiquement personne ne confine ses volailles...

_ que dans un poulailler des chèvres gambadent joyeusement au milieu des poulets...